



Lettre ouverte à Monsieur le ministre de l'Éducation Nationale.

Auxiliaires de Vie Scolaire : il faut sortir de la précarité !

Aujourd'hui, mardi 1er juillet, des élèves en situation de handicap seront privés d'école, faute d'accompagnement (*)

Monsieur le Ministre,

En cette fin d'année scolaire, la question de l'avenir des 15 000 auxiliaires de vie scolaire, qui accompagnent des milliers d'élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires n'est toujours pas réglée !

Aux nombreuses questions qui vous ont été posées sur ce sujet, vous vous êtes contenté de répondre qu'il existait « quelques difficultés pour les recruter et les former », tandis que la Secrétaire d'Etat chargée de la Solidarité annonçait un énième « bilan de compétences » pour les AVS en fin de contrat et renvoyait la question de la professionnalisation au « plan métier ».

Il y a pourtant urgence. De nombreux personnels exerçant des missions d'AVS ne verront pas leur contrat renouvelé à la fin de l'année scolaire. C'est un véritable gâchis, une perte de compétences, pour ces personnels, mais aussi pour les jeunes en situation de handicap et leurs familles. Cette précarité est insupportable.

Cette situation est d'autant plus scandaleuse que votre ministère s'exonère, au prétexte du « coût » que représente le salaire des AVS, de sa contribution à l'emploi des personnes handicapées dans la Fonction publique. Ce comportement de « patron voyou », indigne du Service Public d'Education, doit cesser.

Nos organisations, qui oeuvrent depuis plusieurs années pour la reconnaissance de cette fonction et la création d'un véritable métier de l'accompagnement scolaire vous demandent instamment d'ouvrir des discussions pour sortir de la précarité dans laquelle sont plongées les familles, les élèves en situation de handicap et les personnels chargés de leur accompagnement. Elles demandent des mesures immédiates pour assurer, dès maintenant, la continuité de l'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap, et que les contrats arrivant à terme soient renouvelés, sans diminution de la quotité de service sur la semaine ou sur l'année.

Les organisations signataires,

Snuipp-FSU, Snes-FSU, Fep-CFDT, Sgen-CFDT, Unai'sse, Fnaseph

(*) Un grand nombre de contrats des personnels chargés de l'accompagnement s'arrêtent au 30 juin et ne sont pas renouvelés.